



EXTRAIT

du Registre des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Dole

Séance du 19 septembre 2022

Nombre de conseillers en exercice : 35
Nombre de conseillers présents : 33
Nombre de procurations : 02
Nombre de conseillers votants : 35
Date de convocation : 13 septembre 2022
Date de publication : 26 septembre 2022

Conseiller présents :

M. Jean-Baptiste GAGNOUX, Maire,
Mme Isabelle GIROD, Maire Délégué de Goux,
Mme Isabelle MANGIN, M. Mathieu BERTHAUD, Mme Sylvette MARCHAND, M. Stéphane CHAMPANHET, Mme Justine GRUET, M. Daniel GERMOND, Mme Frédérique DRAY, M. Philippe JABOVISTE, Mme Maryline MIRAT, M. Alexandre DOUZENEL, M. Jean-Pierre CUINET, M. Jacques PÉCHINOT, M. Jean-Pascal FICHÈRE, M. Jean-Michel REBILLARD, Mme Blandine CRETIN-MAITENAZ, M. Patrice CERNELA, M. Jean-Philippe LEFÈVRE, Mme Isabelle DELAINE, Mme Nathalie JEANNET, Mme Catherine NONNOTTE-BOUTON, Mme Catherine DEMORTIER, Mme Patricia ANTOINE, M. Mohamed MBITEL, Mme Claire BOURGEOIS-RÉPUBLIQUE, Mme Laetitia CUSSEY, M. Hervé PRAT, Mme Laetitia JARROT-MERMET, M. Nicolas GOMET, M. Ako HAMDAOUI, M. Timothée DRUET, Mme Nadine HERRMANN

Conseillers absents ayant donné procuration :

M. Paul ROCHE à Mme Sylvette MARCHAND
Mme Christine MUGNIER à M. Jean-Baptiste GAGNOUX
Mme Laetitia JARROT-MERMET à M. Nicolas GOMET (DCM 22.19.09.79)

Conseillers absents non représentés :

M. Jean-Philippe LEFÈVRE (DCM 22.19.09.97)

Référence

22.19.09.88

Commission

Aménagement et Urbanisme
et Transition Écologique

Objet

Acquisition à la SAFER de
Bourgogne Franche Comté –
Délibération complémentaire

Secrétaire de séance

Daniel GERMOND

Rapporteur

Catherine DEMORTIER

Par délibération du 29 juin 2022, le Conseil Municipal a décidé l'acquisition des locaux dolois de la SAFER de Franche-Comté situés avenue de Lahr.

S'il a bien été précisé que l'acquisition porte sur les parcelles cadastrées section BX n° 61, 66, 67, il a été omis de citer une parcelle de 5 m², cadastrée BX n° 79, vendue par la ville à la SAFER après expropriation du moulin BARRAUX et démolition de celui-ci au milieu des années 80 : ces 5 m² correspondaient à la demi-épaisseur du mur d'une vingtaine de mètres linéaires qui était auparavant mitoyen.

Vu l'avis favorable des Commissions « Aménagement et Urbanisme et Transition Écologique » conjointement réunies le 15 septembre 2022,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** l'acquisition à la SAFER de Bourgogne Franche-Comté des parcelles situées à Dole, avenue de Lahr et cadastrées section BX n° 61, 66, 67 et 79 pour une superficie totale de 921 m²,
- **PRÉCISE** que cette acquisition sera réalisée moyennant le prix de 200 000 euros net vendeur,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir et tout document nécessaire à la conclusion de cette transaction.

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Pilotage et Coordination
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- Pôle Moyens et Ressources/Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire/Urbanisme
- SAFER Bourgogne Franche-Comté 5 avenue de Lahr 39100 DOLE
- Maître Claire-Lise LOCURCIO 98 avenue Jacques Duhamel 39100 DOLE

Fait à Dole, le 19 septembre 2022.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Jean-Baptiste GAGNOUX

Accusé de réception en préfecture
039-213901986-20220919-DCM22190988-AR
Date de télétransmission : 26/09/2022
Date de réception préfecture : 26/09/2022



**Acquisition à la SAFER de Franche Comté
Délibération complémentaire**

